



Rapport de police erroné lors d'un accident de voiture

Par **emma**, le **20/09/2010** à **19:29**

Bonjour,

J'ai plusieurs questions suite à un accident de la route pour lequel la police a rédigé un rapport qu'elle a ensuite transmis à l'assurance.

Nous roulions sur la voie de gauche lorsqu'un véhicule est arrivé à toute vitesse et nous a doublé par la droite. Le conducteur a perdu le contrôle et a percuté à l'arrière droit de notre véhicule avant de sortir de la route.

La police et les pompiers sont intervenus car il y avait des blessés.

Nous avons tout de même rédigé un constat avec le conducteur qui nous a percuté.

Cependant, en appelant l'assurance, la personne en charge du dossier nous a appris qu'il était marqué sur le constat de police que nous roulions également sur la voie de droite et que le conducteur nous avait percuté en voulant nous éviter. Ceci est totalement erroné.

Comment pouvons-nous rétablir la vérité, et avons nous un recours si ce rapport de police nous vaut un 50/50 alors que l'autre conducteur est totalement en tort?

Merci d'avance si quelqu'un peut nous répondre.